

Professions et lieux de travail

Mécanicien

Sur cette page

[Que font les mécaniciens?](#)

[Quels sont les principaux risques pour la santé et la sécurité des mécaniciens?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que les mécaniciens peuvent adopter?](#)

[Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires qu'il faut connaître?](#)

Que font les mécaniciens?

Les mécaniciens travaillent dans de nombreuses industries, notamment les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, ainsi que dans les milieux commerciaux, industriels et résidentiels. Leurs principales tâches sont les suivantes :

- Installer, réparer et entretenir des systèmes mécaniques.
- Préparer des estimations de coûts et de la documentation pour les clients.
- Faire fonctionner, nettoyer et entretenir une variété d'équipements et de machines.
- Superviser les apprentis et d'autres travailleurs.

Quels sont les principaux risques pour la santé et la sécurité des mécaniciens?

Les mécaniciens travaillent dans une variété de milieux. Ils peuvent être exposés à plusieurs dangers, notamment :

- Exposition à des substances chimiques, à des solvants, à des soudures et à d'autres produits dangereux
- Exposition aux gaz d'échappement des moteurs [diesel](#) et à essence
- Risque de choc ou de brûlure [électrique](#)
- Risque d'incendie lié à l'[essence](#) et à d'autres produits

- Brûlures causées par l'acide sulfurique, les surfaces chaudes, les systèmes d'échappement, etc.
- Travail dans des [espaces clos](#)
- Risques liés au [soudage](#), y compris le [rayonnement UV](#)
- Travail avec l'[air comprimé](#)
- Travail à proximité de pièces rotatives (risque de coincement dans ou entre celles-ci)
- Travail avec des objets explosifs, comme les coussins gonflables
- Éclatement de [pneus](#) en train d'être réparés ou installés
- [Températures extrêmes](#)
- Risque de douleur ou de blessure lié aux [postures contraignantes](#), aux [tâches manuelles répétitives](#) et au [levage](#) d'objets lourds
- Risque de chute d'objets (y compris du véhicule) lorsqu'on [travaille sous un véhicule](#) ou avec un cric, un système de levage ou un [pont élévateur hydraulique](#)
- Travail en hauteur
- Risque de [blessure aux yeux](#) causée par des particules volantes
- Risque de blessure aux mains
- [Glissements, trébuchements et chutes](#)
- Utilisation d'[outils à main](#), d'[outils électriques](#) et d'autre matériel
- [Stress](#)
- [Travail en rotation](#) et [journées prolongées](#)
- [Travail en isolement](#)
- Exposition possible à l'[amiante](#)
- Exposition au [bruit](#)
- [Clients hostiles](#)

Quelles sont les mesures de prévention que les mécaniciens peuvent adopter?

- Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Travailler de façon sécuritaire avec les substances chimiques et les produits connexes.
- Porter l'[équipement de protection individuelle](#) approprié pour la tâche à accomplir, y compris des [chaussures](#) de protection.

- Maintenir les aires de travail exemptes d'obstacles et d'équipement.
- Éviter les [postures contraignantes](#) et les [tâches répétitives](#), ou faire des pauses fréquentes.
- Apprendre les techniques de levage sécuritaires.
- Suivre un cycle de quarts de travail recommandé et connaître les risques associés au travail en rotation.
- Inspecter l'aire de travail avant de commencer à travailler afin de repérer les risques potentiels et de déterminer les mesures à suivre pour les éviter.
- Observer les politiques et les procédures du milieu de travail concernant la prévention de la violence et du harcèlement au travail.

Veillez aussi consulter la série de fiches d'information Réponses SST expliquant comment travailler de façon sécuritaire dans un [garage](#). Elles abordent notamment la réparation de véhicules, les batteries, la sécurité relative à l'essence, les ponts élévateurs hydrauliques, le gonflement des pneus et l'entretien de véhicules.

Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires qu'il faut connaître?

- Respecter les procédures concernant :
 - [Travailler dans un garage](#)
 - Sécurité en [électricité](#)
 - [Cadenassage/étiquetage](#)
 - Entrée dans les [espaces clos](#)
 - Travail en hauteur
 - Travail avec des [échelles](#)
 - [Levage](#)
 - Utilisation d'[outils à main](#) et d'[outils électriques](#)
 - [Protection contre les incendies](#)
 - [Soudage](#) et travail à chaud
- Utiliser, entretenir et entreposer l'[équipement de protection individuelle](#) conformément aux recommandations du fabricant.
- Se renseigner sur les [dangers chimiques](#), le [SIMDUT](#) et les [FDS](#).
- Savoir comment [signaler un risque](#).

- Assurer une [bonne tenue](#) des locaux.
 - Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
-

Date de la première publication de la fiche d'information : 2017-09-14

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2017-09-14

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.